

## Les hautes écoles suisses et l'intelligence artificielle

### *Papier de position de swissuniversities en faveur d'une intégration pragmatique et dynamique des technologies basées sur l'intelligence artificielle dans l'enseignement et les évaluations des hautes écoles*

Les technologies basées sur l'intelligence artificielle (IA)<sup>1</sup> se développent rapidement et gagnent en importance dans le contexte académique. Elles représentent un potentiel énorme pour le travail scientifique, ainsi que pour d'autres applications pratiques, et influenceront profondément le monde du travail de demain. Alors que l'on peut partir du principe que la majorité des étudiant·es utilisent déjà ces technologies et qu'ils le feront encore plus à l'avenir, la capacité à tirer profit de ce potentiel devient une compétence importante pour eux comme pour toutes les personnes impliquées dans l'enseignement des hautes écoles.

Le développement rapide et continu des outils disponibles et l'absence de routine font qu'il n'existe pas encore de réponses universelles, claires ou définitives aux nombreuses questions soulevées. Pour cette raison, il est important que, dans les mois et années à venir, les hautes écoles intensifient leurs échanges, continuent à suivre l'évolution des outils, adaptent leurs pratiques et poursuivent l'intégration de ces technologies.

Dans l'activité quotidienne des hautes écoles, enseignement et recherche sont étroitement liés : ainsi, les questions relatives à l'intelligence artificielle qui se posent pour le domaine de l'enseignement concernent, pour la plupart, également celui de la recherche.

### **Enseignement**

En principe, les hautes écoles défendent la position selon laquelle les technologies doivent être intégrées dans l'enseignement lorsqu'elles soutiennent le processus d'apprentissage et sont pertinentes pour la pratique. De manière générale, les étudiant·es doivent apprendre à utiliser les technologies de manière compétente et à les remettre en question de manière critique. Cela vaut également pour les technologies de production de textes, images, vidéos, graphiques ou codes informatiques. Les hautes écoles doivent permettre à leurs étudiant·es de mieux comprendre comment fonctionnent ces technologies, de cerner ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire, mais également d'identifier les opportunités et risques inhérents à l'utilisation de ces technologies. Les IA génératives soulèvent notamment des questionnements liés à l'éthique et à la protection des données.

---

<sup>1</sup> Bien qu'il existe de nombreux types d'IA, le présent document se concentre sur l'IA générative, qui impacte le plus directement les pratiques d'enseignement et d'évaluation des hautes écoles.

L'utilisation responsable de technologies basées sur l'IA dans un contexte académique pré-suppose une maîtrise du domaine concerné. Dès lors, il est du devoir des hautes écoles de veiller à ce que les étudiants continuent à acquérir de manière autonome des connaissances techniques et méthodologiques approfondies, pour pouvoir notamment évaluer et classer correctement les contenus générés par une intelligence artificielle.

Pour relever tous ces défis, les institutions devront également encourager le développement professionnel de toutes les personnes impliquées dans l'enseignement, mettre à leur disposition une offre de soutien et développer la recherche en didactique. Un certain nombre d'initiative en ce sens existent déjà et les coopérations entre hautes écoles devront être poursuivies et renforcés à l'avenir.

### Évaluations

En ce qui concerne les examens et évaluations, beaucoup de hautes écoles ont fait le choix de ne pas interdire de manière stricte et généralisée les technologies basées sur l'IA, mais davantage de les intégrer où cela pouvait s'avérer pertinent. Ces technologies de production de textes, images, vidéos, graphiques et codes informatiques basées sur l'IA peuvent être considérées comme des sources externes. L'utilisation de contenus générés ou retravaillés par l'IA dans les évaluations de compétences sans déclaration ou citation peut, selon la nature de la tâche, entrer en contradiction avec le principe de l'intégrité scientifique<sup>2</sup>. Il est de la responsabilité hautes écoles de former les étudiants à ces questions d'intégrité scientifique et de leur donner les compétences pour travailler avec la littérature primaire.

Alors que le recours à ces technologies tendra à se normaliser avec le temps, les contenus générés par des outils basés sur l'IA ne peuvent déjà plus être différenciés des contenus produits par des humains. Dès lors, il sera attendu des étudiant-es qu'ils sachent s'appuyer sur ces technologies pour élaborer des réflexions créatives et critiques basées sur leurs propres expérimentations scientifiques et humaines. Les évaluations devront être repensées pour dépasser la simple reproduction ponctuelle de connaissances et davantage permettre d'apprécier l'acquisition de compétences.

Il s'agit finalement de préciser que les hautes écoles peuvent également recourir à des outils basés sur l'IA pour les assister dans la correction des évaluations ou fournir des retours plus personnalisés et rapides aux étudiant-es durant le semestre. Dans de tels cas, le recours à ces outils devra être clairement communiqué aux étudiant-es, qui auront toujours la possibilité d'échanger directement avec un membre du corps enseignant.

Les hautes écoles restent en effet des institutions de formation principalement en présentiel, qui encouragent l'échange et la socialisation au sein de la communauté académique. Le développement des IA doit ainsi être pensé en complément de l'aspect formateur de la discussion critique et du débat d'idées entre étudiant-es et membres du corps enseignant, mais également entre les étudiant-es eux-mêmes. À plus forte raison, le développement des IA doit lui-même faire l'objet de discussions critiques et de débats d'idées au sein de la communauté académique.

---

<sup>2</sup> Comme rappelé par swissuniversities en 2021, les hautes écoles restent attachées au principe de l'[intégrité scientifique](#). Les chercheuses et chercheurs doivent indiquer de manière compréhensible pour les tiers quels contenus sont issus de leurs propres réflexions et quels contenus ont été tirés de sources étrangères.